

## ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, LHOSTE, GOUSSARD, RAPP-LEROY Adjoints  
MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, FRICHOT, NORMAND, GOURGUECHON, HESLOUIN,  
DOUSSET, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, GUERIN, DURAND, PETIT, GILLET, GOUIN, MARTIN,  
DE PIBRAC, POISSON

## ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

La séance est ouverte à 20 heures 30

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Stéphane GOUIN est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Maîtrise d'œuvre rue Hérisson
- Acquisition de barrières
- Subvention exceptionnelle à l'UCIA

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- Madame COMPEROT, Monsieur et Madame FALLOU pour la distribution de masque et de gel ainsi que les appels semainiers,
- de l'EFS pour le prêt de la salle pour la collecte u 14 avril 2020,
- de Monsieur Gilles MOUSSU pour avoir organisé la continuité des marchés ces dernières semaines.

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

## 1- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le remboursement de la somme de 150 euros dépensée par Monsieur Guy MOUTET pour l'acquisition du matériel nécessaire à la confection de masques.

## 2- CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER À LA CAPITAINERIE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer :

- 1 emploi saisonnier à temps complet de 35 heures pour à la capitainerie pour la saison 2020.

### 3- SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser les subventions suivantes aux associations bonnevalaises, année 2020 :

Associations culturelles	
Infanto Juvénile APIJ	440 €
COS	2 200 €
Association Musicale Ste Cécile	6 000 €
Coop École Élémentaire	7 680€
La Godillose	40 €
Les Amis de Bonneval	700 €
Comité Jumelage Allendorf	2 200 €
Les Amis de l'Ozanne	100 €
Au rendez-vous du Tilleul	4 000 €
Aide Conseil Jeunes	800 €
Ass Donneurs de Sang Bénévoles	500 €
Sources Mixtes	300 €
Désir d'Art	200 €
Atelier Académie d'Art	300 €

Associations sportives	
ASNB	3 500 €
Avenir Cycliste Sud 28	2 014 €
Club d'Aviron	660 €
Badminton Bonneval	410 €
Basket Club Bonnevalais	1 200 €
Gymnastique La Bonnevalaise	2 450 €
Canoë Kayak Club - CKCB	2 350 €
Club Bouliste Bonnevalais - CCB	535 €
USVL	5 592 €
Cyclo Club Bonnevalais	800 €
Les Godillots	450 €
Judo	1 600 €
OCCBA	1 900 €
Club de Plongée Bonnevalais	800 €
Rugby Club Bonnevalais	3 000 €
Aqua Palmes	300 €
Gymnastique Volontaire - GV	500 €
Karaté - France Showakan	300 €
Boxe Thaï	450 €
L'Archer	300 €
Association Futsal	300 €
Hand Ball	300 €

### 4- DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES DES ASSOCIATIONS BONNEVALAISES

Le Conseil, à l'unanimité, DESIGNÉ les vérificateurs des comptes des diverses associations.

### 5- CESSION DES PARCELLES ZN 976-980-981-984 ET 985

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession des parcelles ZN 976-980-981-984 et 985 sises rue d'Orléans à Bonneval au prix de 10 000 euros TTC, à Madame LECLERCQ LEFEVRE Françoise. AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession.

### 6- SIGNATURE DES ACTES DE CESSION PAR ACTES ADMINISTRATIFS, DÉSIGNATION DE L'ADJOINT EN CHARGE DE LA SIGNATURE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNÉ Monsieur Eric JUBERT, adjoint au maire, pour procéder à la signature de l'acte d'acquisition des parcelles ZN 976-980-981-984 et 985 sises rue d'Orléans à BONNEVAL (28800). En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric JUBERT, la représentation de la commune sera assurée par Madame Danielle BORDES, deuxième adjointe, et en leurs absences ou empêchements simultanés, par Monsieur Jean-Michel LAMY, troisième adjoint.

### 7- DEMANDE DE SUBVENTION ANS - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'acquisition des équipements sportifs.

## 8- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES CÂBLES PARCOURS « LUMIÈRES AU FIL DE L'EAU »

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de déclarer sans suite la procédure de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des câbles parcours « Lumières au fil de l'eau » au motif que les besoins ont évolué et qu'il n'est plus nécessaire de recourir à une maîtrise d'œuvre. Ces travaux d'enfouissement ont été faits en régie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 9- CONCEPTION COMPLÉMENTAIRE DU PARCOURS AU CŒUR DE LA VILLE DE BONNEVAL POUR LA SAISON 2 DE « LUMIÈRES AU FIL DE L'EAU » POUR PERPÉTRER LE SUCCÈS DE LA SAISON 2019

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société Light Event Consulting sise 19 Cloître Notre Dame à Chartres (28000) pour un montant de 194 532, 96 euros HT pour la conception complémentaire du parcours « Lumières au fil de l'eau » au cœur de la ville de Bonneval, DIT que cette conception s'inscrit dans le cadre du Bourg Centre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 10- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES ÉTUDES DE PROGRAMMATION DES AMÉNAGEMENTS DU CENTRE-VILLE DE BONNEVAL

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société AXP URBICUS SARL sise 3 rue Edme Frémy à Versailles (78000) pour un montant de 39 625,00 euros HT concernant la maîtrise d'œuvre pour les études de programmation des aménagements du centre-ville de Bonneval.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 11- MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE BÂTIMENTS CLASSÉS ET INSCRITS

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de l'agence de Marie-Suzanne DE PONTAUD sise 61 rue de l'ancienne Mairie à Boulogne Billancourt (92100) pour l'ensemble des lots pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration de bâtiments classés et inscrits pour un montant total de 129 950,00 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 12- MAÎTRISE D'ŒUVRE CAVE ALCIDE HAYER

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de l'agence de Marie-Suzanne DE PONTAUD sise 61 rue de l'ancienne Mairie à Boulogne Billancourt (92100) pour un montant de 9 810,00 euros HT pour la maîtrise d'œuvre de la Cave Alcide Hayer.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 13- FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 1 - équipement salle de judo, la société Art Dans Sportifs sise 4 allée des Vergers à Aigremont (78240) pour un montant de 21 334,68 euros HT ;

- Pour le lot 2 - équipements salle de gym, la société GYMNOVA sises 45 rue Gaston de Flotte à Marseille (13375) pour un montant de 106 790,44 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 14- AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société OGF sise 31 rue de Cambrai à Paris (75946) pour un montant de 18 558,33 euros HT pour la fourniture et la pose des cases funéraires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 15- PANNEAU NUMÉRIQUE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société LUMIPLAN sise 9-11 rue Royale à Paris (75008) pour un montant de 16 400,00 euros HT pour l'acquisition d'un écran double face, maintenance offerte durant les 24 premiers mois puis 6% du prix de vente au-delà. L'offre comprend 240 euros HT annuel pour l'abonnement 4G, option à valider après offre de notre fournisseur actuel.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 16- MINI-PELLE AVEC REMORQUE - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société SOMTP sise 287 route de Saint-Mesmin à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (47450) pour un montant de 34 400,00 euros HT pour l'acquisition de la mini-pelle, 5 300,00 euros HT pour l'acquisition d'une remorque et 4 000,00 euros HT de remise.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 17- AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES - MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, APPROUVE les modifications suivantes :

- Lot 2 - Gros œuvre : modification en cours d'exécution apportant une plus-value de 338,46 euros HT

Lot 8 - Electricité courant faibles forts : la modification en cours d'exécution apportant une plus-value de 2 621,00 euros HT.

Le montant total de toutes modifications confondues apporte une plus-value de 2 959,46 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 18- CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE - RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAR LA LUMIÈRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Territoires d'Energie pour l'opération de mise en valeur du patrimoine par la lumière et notamment sur les Fossés Saint-Sauveur, des Hérissons et Saint-Jacques.

#### 19- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Information sur différentes dates.

Coût de la Covid 19 : pour la Comcom, environ 200 000 € et pour la Commune, environ 70 000 €

## 20- MAÎTRISE D'ŒUVRE RUE HÉRISSON

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société DIF CONCEPTION, sise 5 rue de Thivars, Villemain à Dammarie (28360) pour un montant de 15 500,00 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 21- ACQUISITION DE BARRIERES

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 11 juin 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société Signalétique Vendomoise sise 25 rue Toulouse-Lautrec à Naveil (41100) pour un montant de 4 464,00 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

## 22- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UCIA

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'UCIA d'un montant de 2 000 euros pour l'organisation de la braderie de la Saint-Gilles dans le cas où les conditions sanitaires en permettent la tenue.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 24.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Joël BILLARD

